

Directives concernant l'hygiène pour les événements éducatifs de l'AO Alliance (deuxième version, validité prolongée au 30 juin 2021)

Les mesures décrites dans le présent document sont basées sur le document de l'Organisation Mondiale de la Santé, intitulé: "[Transmission du SARS-CoV-2 : implications pour les précautions visant à prévenir l'infection : document d'information scientifique](#)" et le document du Collège Royal des Chirurgiens d'Angleterre, intitulé: "[COVID-19: Good Practice for Surgeons and Surgical Teams, Royal College of Surgeons of England, updated 3rd April 2020](#)".

Validité

Ce document expirera **le 30 juin 2021**. Veuillez vous assurer de toujours travailler avec la version la plus récente de ce document et des directives en matière d'hygiène de l'AO Alliance.

Contenu

1 Généralités	2
2 Dans les salles de classe	2
3 Aux postes d'exercices pratiques	2
4 Dîners des enseignants/événements sociaux liés au cours.....	3
5 Que faire si un cas de COVID-19 est diagnostiqué lors d'un cours ?	3

1 Généralités

Prenez vos décisions en considérant les critères de "sécurité d'abord" : la sécurité des enseignants, des participants et du personnel passe en premier, et c'est cela qui devra déterminer votre décision de soutenir un événement de l'AO Alliance. C'est pourquoi les événements en face à face doivent être envisagés de manière très sélective et la priorité donnée en fonction de l'état de préparation géographique concerné.

- Toutes les réglementations locales sont applicables
Veuillez vous assurer que toutes les directives locales sont respectées. Ce document ne doit être mis en application que lorsque ses règles sont plus strictes que les réglementations locales. En général, ce sont les réglementations locales qui ont la préséance.
- Taille de l'événement
Les règles des autorités locales régissant la taille des événements doivent être respectées en ce qui concerne les deux points suivants :
 - Taille de l'événement (c'est-à-dire le nombre total de participants)
 - Nombre de participants par salle
- Personne responsable
Pour chaque événement éducatif, une personne doit être désignée pour veiller au respect des directives en matière d'hygiène (organisateur/ propriétaire de l'événement local).
- Les mesures générales de protection doivent être respectées pendant toute la durée de l'événement
 - Nettoyage et désinfection systématiques
 - Des masques doivent être portés pendant toute la durée de l'événement
 - Le lavage des mains doit être fréquent (lors de l'entrée et de la sortie des salles)
 - Des désinfectants pour les mains doivent être fournis
 - Respect d'une distance physique de 1m 50 minimum entre les personnes
 - Respect des règles concernant les voies respiratoires (utilisation de masques, étiquette sur la manière de tousser, etc...)
 - Des rappels visuels des mesures et des règles en vigueur doivent être indiqués sur les portes
- Mêmes groupes
Dans la mesure du possible, il faudrait garder le même enseignant avec le même groupe de participants tout au long du cours, dans les discussions en petits groupes ainsi que dans les exercices pratiques.
- Groupes à risque élevé
Les personnes appartenant ayant un risque élevé de transmettre ou de contracter le COVID-19 ne devraient pas assister aux événements éducatifs de l'AO Alliance..

2 Dans les salles de classe

- Respect de la distance physique
 - Garder une distance minimale de 1m50 entre les participants
- Lors des discussions en petits groupes : le port d'un masque facial est obligatoire.
- Entrer et sortir des salles en suivant la circulation à sens unique
- Dans la mesure du possible, utilisez des salles à plusieurs portes et désignez des portes spécifiques pour entrer et sortir de la salle.

3 Aux postes d'exercices pratiques

Les postes d'exercices pratiques ne peuvent souvent pas être disposés ou fonctionner conformément aux directives de distanciations décrites ci-dessus. Par conséquent, les exercices pratiques doivent être effectués en respectant les règles suivantes :

- Des masques faciaux et des gants chirurgicaux doivent être portés
- Tous les kits d'instruments doivent être nettoyés un désinfectant après la fin des exercices pratiques

- Les participants doivent réutiliser le même poste de travail pendant toute la durée de l'événement.
- Si nécessaire, adapter la quantité de postes de travail par table pour que l'espace soit en conformité avec les règles.

4 Dîners des enseignants/événements sociaux liés au cours

Les dîners des enseignants peuvent être organisés si les règles locales de distanciation sociale peuvent être appliquées sur le lieu du dîner. Aucun autre événement social ne devrait être planifié.

5 Que faire si un cas de COVID-19 est diagnostiqué lors d'un cours ?

Si un participant à un cours, un des enseignants ou un membre du personnel présente des symptômes suggérant une contamination au COVID-19, les mesures suivantes doivent être prises :

- La personne concernée doit respecter les directives locales, quitter l'événement et consulter un médecin.
- Tous les participants au cours, les enseignants et le personnel doivent être informés (en respectant les droits liés à la vie privée du patient) et il leur est demandé de suivre les règles applicables.
- Dans le cas où un participant au cours, un des enseignants ou du personnel est testé positif au COVID-19, tous les participants à l'événement doivent en être informés immédiatement, conformément aux directives de communication locales, en respectant les droits liés à la vie privée du patient. Le protocole local doit alors être suivi.